

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 AVRIL 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 avril 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 48 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 31 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, ~~COLLETTE~~, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, ~~Mme GUEPIN~~, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, ~~Mme JUNGST~~, ~~MM.SPEER, SAKAS, MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. ~~MERCIER~~, ~~Mme COUSTURIER~~, M. ~~FLAMECOURT~~, Mmes ~~MERCIER~~, JOARLETTE, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Comme à l'accoutumée, le procès-verbal est à votre disposition, en l'absence de remarques, il sera considéré comme approuvé. J'ai Mme COUSTURIER qui s'excuse pour son arrivée tardive et donc nous l'attendons en cours de Conseil. Les points 25 et 27 sont remis. Comme à l'accoutumée, vous m'arrêtez, vous posez des questions dès que vous le souhaitez.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION. Interdiction du commerce ambulant de la jonquille sur le territoire de la Ville de Mons. 6002/6006

M. VISEUR, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Donc, ce point 1 c'est l'interdiction de vendre des jonquilles en commerce ambulant dans les rues de la Ville. Bon, on n'aime pas trop les interdictions en général mais on comprend bien ce qui la motive dans ce cas-ci. Ce qu'on regrette, c'est qu'on prend le règlement quand toutes les jonquilles sont cueillies évidemment. On a reçu le courrier le 4 mars, on aurait peut-être pu le passer au Conseil du mois de mars. Enfin, cela servira pour l'année prochaine, on va le voter il n'y a pas de problème. M. le Bourgmestre, tant que j'ai la parole, je voulais aussi aborder un petit point qui n'a rien à voir avec ce point-ci, c'est que lors du dernier Conseil, vous aviez promis une réunion de concertation à propos du parc de la rue des Sars et certains habitants de cette rue ont été tenus au courant de votre proposition et souhaiteraient savoir quand cela va se tenir puisqu'on n'a pas eu de

nouvelles depuis lors, donc, je vous le demande en dehors des points du Conseil pour une information, merci.

M. DARVILLE, Echevin : M. VISEUR la date n'est pas encore prévue parce que j'ai une réunion de travail ce vendredi avec les services et c'est ce vendredi que nous fixons la date. Mais, ne vous inquiétez pas, c'est prévu.

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

Entrée de Mme JUNGST : 32 présents

2^e objet : Autorisation d'intervenir dans le cadre d'une procédure en annulation introduite devant le Conseil d'Etat suite à la décision de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut du 03.02.1997 accordant sur recours un permis d'urbanisme relatif à un bien sis rue de la Clé 37 bis à Mons ayant pour objet la transformation d'un magasin en salle de jeux automatiques. Contentieux/Urbanisme

M. VISEUR, Conseiller : Dans le point 2, d'après le dossier, il s'agit d'autoriser d'intervenir, il ne s'agit pas d'une ratification. Or, d'après ce qui est dans le dossier, on est hors délai puisqu'on avait 30 jours à partir du 8 mars. Donc, la question que j'avais posée en Commission, c'était de savoir s'il s'agissait de ratifier une décision du Collège et que le Collège s'était entre-temps joint à la cause comme il est mis ou bien est-ce que si le Collège ne l'a pas fait, le point n'a plus d'objet puisqu'on est hors délai, on avait jusqu'au 7 avril pour le décider.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On laisse ce point en suspens, on reprend le dossier en cours de séance et j'y reviens en cours de séance.

Entrée de M. FLAMECOURT et Mme COUSTURIER : 34 présents

3^e objet : Autorisation d'intervenir dans le cadre d'une procédure en annulation introduite devant le Conseil d'Etat suite à l'arrêté ministériel du 29.10.2004 refusant un permis d'urbanisme relatif à la transformation d'un immeuble sis Place Léopold n° 12 à Mons. Contentieux/Urbanisme

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je souhaite poser une question parce que le dossier m'a paru un peu compliqué en tous cas, il demande pour le lire une bonne dose de patience, me semble-t-il mais enfin, je ne suis pas nécessairement calée dans ces domaines-là. Finalement, ce que je voudrais demander c'est la transformation de l'immeuble à la Place Léopold, n° 12, consistera en la transformation du rez-de-chaussée uniquement, c'est bien cela ? Et alors, que va-t-on faire du reste de l'immeuble ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Dans l'état actuel des choses, l'idée était de garder l'ensemble de l'immeuble sous sa forme antérieure et finalement, de le remettre en état

tel que c'était là et cela ne nécessitait pas de permis à part entière. Là où nous avons des difficultés avec ce bâtiment depuis maintenant des années, c'est que on nous demande au niveau régional de baisser de 1 ou de 2 étages l'immeuble pour l'aligner sur l'ensemble des autres immeubles. J'avais tenté personnellement de trouver un compromis avec moins 1 étage, mais alors les appartements qui auraient été laissés ou construits au 2^{ème} étage que certains auraient voulu enlever, il eut fallut que ce soit des appartements légèrement en retrait, avec une belle terrasse simplement pour que dans l'alignement visuel, cela puisse cadrer, pas d'une manière optimale mais en tous cas d'une manière moins malheureuse que de laisser les deux étages par rapport au bâtiment existant. A ce jour, malgré de multiples discussions de toutes natures, des négociations, et moi-même ai rencontré les intéressés, rien n'y fait. Force est de constater qu'ils sont allés en recours auprès du Ministre, ils ont perdu bon voilà. Je crois que pour ne pas perdre la maîtrise d'un dossier aussi important que celui de ce bâtiment en face de la gare, il est bon que nous soyons informés de ce qui se dit et donc je propose qu'on intervienne volontairement dans le cadre de la procédure. Mais, je peux le dire publiquement, je regrette que le propriétaire ne réussisse pas dans un esprit de contribution à l'essor et à l'embellissement de la Ville à trouver une solution satisfaisante.

Moyennant ces explications, vous êtes d'accord ?

Mme MERCIER, Conseillère : Oui M. le Bourgmestre. Merci.

ADOpte à l'unanimité – 2^{ème} annexe

2^e objet : Autorisation d'intervenir dans le cadre d'une procédure en annulation introduite devant le Conseil d'Etat suite à la décision de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut du 03.02.1997 accordant sur recours un permis d'urbanisme relatif à un bien sis rue de la Clé 37 bis à Mons ayant pour objet la transformation d'un magasin en salle de jeux automatiques. Contentieux/Urbanisme

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour le point 2, en fait, c'est la ratification de l'autorisation d'intervenir. Compte tenu de l'urgence, le Collège a pris la décision le 16 mars 2005 dans l'espoir que cet honorable Conseil ratifie cette décision.

M. VISEUR, Conseiller : Alors, il n'y a pas de problème, effectivement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On est d'accord, merci infiniment. Mais on modifie aussi la notification et l'intitulé.

ADOpte à l'unanimité – 3^{ème} annexe

Entrée de MM. COLLETTE, SODDU, MERCIER et Mme GUEPIN : 38 présents

4^e objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance séant à Mons en date du 16.02.2005 dans le cadre d'un litige fiscal.
Contentieux/Taxes

M. VISEUR, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, cela ne va pas être comme cela jusqu'au bout, mais ... c'est l'autorisation d'interjeter appel à propos d'un jugement qui a été rendu dans le cadre d'un litige fiscal. Le litige fiscal en question, c'est à propos de la taxation d'antennes GSM. Or, d'après mes informations mais j'ai le texte sous les yeux donc je suis sûr de ce que je dis, les opérateurs de téléphonie mobile ont introduit une action en justice auprès de la Cour Européenne de Justice et les conclusions de l'avocat général, donc ce n'est pas encore la décision de la Cour de Justice mais c'est la conclusion de l'avocat général, dit que doivent être interprétées en ce sens les directives européennes qu'elles s'opposent à une réglementation communale instituant une taxe annuelle sur les infrastructures de communication mobile et personnelles lorsque le propriétaire de l'infrastructure est titulaire d'une licence au sens de ces dispositions. Bon, en clair, cela veut dire que la taxe sur les antennes GSM risque fort de devenir une taxe illégale et d'après ce que j'avais lu dans la presse, il est même question éventuellement que les communes doivent rembourser les taxes qu'elles auraient déjà perçues puisque taxe illégale, c'est depuis le début qu'elles sont illégales, si elles sont frappées d'illégalité. C'est la conclusion de l'avocat général mais en général, ces conclusions sont suivies par la Cour et donc je pose la question, est-ce que cela se justifie bien d'aller en appel d'une décision pour laquelle probablement il y aura une taxe qui sera déclarée illégale d'ici peu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, nous avons consulté l'Union des Villes et des Communes et un grand avocat. Qu'est-ce qu'un grand avocat ? C'est un avocat grand. Grand de réputation, n'est-ce pas ! Et les deux nous conseillent d'aller en appel. Mais, je comprends ce que vous dites mais en même temps, l'ampleur du sujet est telle que je pense qu'il faut épuiser toutes les voies.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas d'avis vraiment contraire, je voulais attirer l'attention là-dessus.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On est conscient.

M. VISEUR, Conseiller : mais si le Collège prend la décision d'aller en appel, bon, on est d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : mais le risque, comme vous le dites, que au bout de tout cela, on soit gros Jean comme devant existe, mais je crois qu'il faut tenter d'aller au bout des procédures car l'enjeu est important.

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

Entrée de M. SAKAS : 39 présents

5^e objet : Projet Phasing-out – Aménagement de la Grand-Place – Traitement de l'Espace Public – Réalisation d'une fontaine et rideau d'eau . Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.569.081.TO

M. VISEUR, Conseiller : Bon, ici, c'est la fontaine et rideau d'eau sur la Grand-Place.

Je sais qu'on était d'accord grosso modo pour les travaux de la Grand-Place mais évidemment, rien n'était chiffré à l'époque, on constate quand même aujourd'hui qu'on est TVA comprise à 570.000 euros pratiquement. Excusez-nous, mais là on trouve qu'on pousse le bouchon un petit peu loin et que cela coûte vraiment très cher pour mettre de l'eau sur la Grand-Place et donc, on s'abstiendra au vote de ce point-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais la qualité de vie est à ce prix. D'après ce que l'on m'explique, on peut bien sûr ne pas le faire mais le projet des architectes que nous avons vu ensemble, le prévoyait et je reste convaincu que une fois cette douloureuse passée, restera que l'intérêt de l'amélioration substantielle de la Grand-Place et qu'à mon avis, j'en suis convaincu comme d'autres autour de la table, ce sera un plus pour la Ville mais bon...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 5^{ème} annexe

6^e objet : Projet Phasing-out – Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – Mission d'auteur de projet en Scénographie. Approbation des avenants n^{os} 1 et 2. 3^e 1^e E/2003.790.183.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

7^e objet : Projet Phasing-out – Aménagement de la Grand-Place – Traitement de l'Espace Public – Fourniture et installation de bancs métalliques Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.569.081.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

Entrée de MM. SPEER et MARTIN : 41 présents

8^e objet : Axes prioritaires du projet de Ville – Approbation. Cabinet du Bourgmestre

M. VISEUR, Conseiller : On sera plus bref évidemment que lors des séances précédentes à propos des axes prioritaires du projet de ville, donc, je rappelle qu'au cours du dernier débat que nous avons eu il y a un mois, il n'y a pas eu de vote mais nous avons déposé une série d'amendements. En gros, il y avait des amendements émanant essentiellement de M. COLLETTE qui voulait faire de Mons la capitale du Hainaut et des amendements plutôt portés par moi-même, qui insistais pour que à l'intérieur des axes, il y ait un volet qualité de vie et pas seulement un volet emploi, activité économique etc, etc. me basant sur le fait que la relance économique à laquelle nous ne sommes pas insensibles lorsque l'on voit les chiffres de chômage et les chiffres en matière d'investissements bien sûr que tout cela a de l'importance, on n'est pas insensible à ce sujet-là mais cela nous paraît plutôt être l'objet d'un plan de relance économique régional plutôt que d'un projet de ville, la Ville étant l'endroit où les gens habitent, pas nécessairement où ils travaillent, mais en tous cas là où ils habitent, donc le projet de ville doit plus aller dans le sens d'avoir le plaisir d'habiter à Mons. Les amendements que j'avais introduits allaient dans ce sens-là. Que reste-t-il de ces deux types d'amendements ? Quant à l'idée de Mons, Capitale du Hainaut que nous avons mise en exergue, en chapeau en quelque sorte, pour les cinq axes parce que c'était transversal, vous l'avez intégré à l'axe n° 5 concernant la Ducasse, le patrimoine immatériel, le folklore etc, ce qui fait que cela devient non pas Mons, Capitale du Hainaut, mais Mons, Capitale du folklore hennuyer en quelque sorte ou du patrimoine immatériel hennuyer, ce qui réduit singulièrement évidemment l'objet de l'amendement. Et quant aux amendements qualité de la vie, plaisir de vivre à Mons, on ne retrouve rien du tout. Donc, nous sommes effectivement un peu déçus, on ne va pas le cacher, et nous ne pouvons pas approuver ce point-là, nous le regrettons mais franchement, cela n'est pas suffisamment proche de nos propres optiques politiques dont nous débattons ici et donc nous nous abstiendrons sur ce point-là aussi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok, M. HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, à ce stade, on ne va pas se répéter cinq fois, je ne vais rien dire que je n'ai déjà dit, le document, nous aussi il nous semble imparfait, on n'a pas tenu compte de toutes nos remarques, mais de certaines d'entre elles ; donc nous le voterons parce qu'il faut avancer ; c'est, me semble-t-il, au stade des objectifs et des actions qu'il faudrait être beaucoup plus précis, incisif et qu'on débattrait de nos idées. Donc, aujourd'hui, ok.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Donc, moi je propose, je n'essaye pas de convaincre Ecolo, simplement de mettre Mons Capitale du Hainaut comme chapeau de l'ensemble du projet et de revenir sur ce concept global. C'est vrai que quand on avait parlé de la capitale, cela a été fait essentiellement sur le plan historique mais peut-être que cette partie historiquement, etc, je crois que jusque la phrase, si vous regardez dans la note, donc cette partie qui dit : « historiquement la Ville de Mons a été la Capitale de la Principauté du Hainaut. Cette dernière fut divisée en deux par les dérives nationalistes des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Aujourd'hui, Mons constitue encore un pôle régional d'attraction. Il n'est donc pas saugrenu d'inscrire le devenir de la Ville – il ne faut jamais mettre en négatif mais bon, on va essayer de trouver une autre formulation – le devenir de la Ville dans la continuité de son ancien statut de Capitale de la Principauté du Hainaut. L'objectif est donc de refaire de Mons le pôle économique et commercial, la référence culturelle et patrimoniale des deux Hainaut ». Ce paragraphe là on pourrait certainement le mettre comme premier paragraphe introductif et peut-être le réécrire un peu. Je propose que nous prenions acte des différentes remarques et que on essaye d'atteindre l'unanimité le 9 mai.

M. VISEUR, Conseiller : Nous ne demanderions pas mieux que de pouvoir atteindre l'unanimité.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire seulement publiquement quelque chose, je ne changerai pas l'axe économique, je vais vous dire pourquoi. Vous n'avez pas tort mais vous, comme moi, vous allez résister à tout sauf à la tentation et la tentation sera grande de mettre en exergue, à juste titre, notamment le taux de chômage qui est dramatique chez nous et on ne peut pas à la fois avoir un discours sur le taux de chômage qui est le facteur statistique négatif et en même temps, ne pas considérer que comme priorité première et absolue, il y a une dimension économique. Même s'il faut, à l'intérieur, expliquer que ce n'est qu'un instrument qui doit amener la qualité de vie. Donc, je suis d'accord avec vous et là je partage cette opinion que la Ville a plus pour

rôle de créer un cadre de qualité de vie mais on ne peut pas à la fois dire cela, et à la fois dire oui, mais il y a un taux de chômage qui est très élevé. Et c'est vrai qu'il est élevé et on en a fait l'analyse, nous reviendrons là-dessus, on voit les données et donc, je pense aussi que comme message net, clair, le message de l'axe économique doit demeurer, parce qu'il donne une image précise de ce que nous voulons faire. Mais peut-être en terme de qualité de vie, je vais y retravailler moi-même et je vais voir si on ne sait pas rajouter quelque chose. Mais donc, ok pour Mons projet de Mons Capitale du Hainaut parce que cela, nous le sommes, nous l'avons été et nous le sommes et je pense qu'il faut le rédiger en ces termes-là, et il faut le reconfirmer, il faut que ce statut soit nourri d'un projet.

M. VISEUR, Conseiller : D'abord je suis content de votre réaction, que le dialogue n'est pas fermé parce que c'est à l'ordre du jour, on peut continuer donc à discuter. Les amendements qui avaient été déposés à mon sens, visaient vraiment à ne pas dénaturer le projet du Collège mais plutôt à mettre une facette peut-être supplémentaire mais pas de contredire le projet. Donc, je crois que le dialogue est possible, notamment dans l'axe 3 d'attractivité de la Ville où là on peut, sans doute, en l'amplifiant un peu se rejoindre et en tous cas, moi je suis à votre disposition si vous le souhaitez pour qu'il y ait une rencontre intermédiaire avant de remettre le point au prochain Conseil.

M. HAMAIDE, Conseiller : Si on modifie la proposition, j'aimerais bien en avoir communication préalable parce que moi je n'ai pas la sensibilité Ecolo du tout.

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, tout à fait d'accord avec votre proposition mais il est évident que la qualité de vie, c'est l'objectif de tout le monde mais à partir du moment où il y a un taux de chômage tel que nous le connaissons à Mons et que le taux de chômage est un facteur d'exclusion, il ne saurait dès lors pas avoir de qualité de vie. Donc d'accord pour la qualité de vie mais il est évident que la lutte contre le chômage est le facteur essentiel pour garantir cette qualité de vie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : ok. Est-ce que nous pourrions convenir avec les chefs de groupe de nous rencontrer avant le 9 mai ?

Est-ce que le mardi 3 mai, 12 h 30, peut convenir aux chefs de groupe ?

M. VISEUR, Conseiller : Pour moi, oui.

M. HAMAIDE, Conseiller : On fera l'effort.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Allez, rendez-vous public pris en engagement. Donc, je mets, chefs de groupe, donc important, projet ville, midi trente, Maison des Communes si c'est libre, un repas léger. Je signale quand même qu'on a adressé aux chefs de

groupe la copie et que en commission on n'en a pas dit un mot, mais cela n'est pas grave, faisons le travail comme prévu. Ce n'est pas grave, je dis simplement que la tentative d'aboutir est réelle.

REMIS

9^e objet : Centre public d'action sociale. Approbation de la modification budgétaire n°2 – services ordinaire et extraordinaire – à intervenir au budget général des recettes et dépenses. Approbation. Gestion financière CPAS

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, désolée, M. le Bourgmestre, les points se suivent et ne se ressemblent pas vraiment parce que en fait, le point 9 concerne une modification budgétaire du centre public d'action sociale et en fait, je parlerai surtout de la modification qui concerne le service ordinaire. En grande partie, cela touche en fait au passage de la structure donc maison de repos et de soins d'Havré qui change, je dirai, de gestionnaire qui est donc transféré de l'Hôpital Ambroise Paré vers le CPAS. Alors, c'est vrai que tout le monde doit quand même être au courant de ces difficultés et que c'est une structure qui est très largement déficitaire et que dès lors même si comme gestionnaire de l'Hôpital d'Ambroise Paré, je trouvais que c'était une bonne opération que cela revienne au niveau des services publics, il sera quand même très important d'affiner sa gestion pour stabiliser l'hémorragie et en tous cas, je vois dans cette modification budgétaire que l'intervention communale demandée serait de 382.719 euros donc, c'est quand même une somme assez conséquente et je pense qu'au niveau du CPAS il y aura un travail de fond à mener. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je partage en partie votre sentiment. Pour avoir examiné le dossier, c'est clair que si on le laisse en l'état pour diverses raisons, vous vouliez dire quelque chose, Monsieur ? Je vous en prie, excusez-moi. Oui, d'abord les membres du Conseil, je vous en prie.

M. BAILLY, Conseiller : Moi aussi je parlerai de la modification n° 2 du CPAS qui comprend effectivement le transfert au CPAS de la Maison de repos et de soins du Bois d'Havré. Je vous dirai que cela nous préoccupe aussi fortement et si la MRS est transférée pour l'euro symbolique, le bien a toutefois été évalué à 246.000 euros. Les dettes effectivement ne sont pas reprises par le CPAS et cela est certainement heureux mais malgré cela, la Ville devra « banquer » pour couvrir le déficit estimé de l'exercice 2005, soit 382.000 euros comme on l'a dit, auxquels il faut ajouter la valeur estimée du patrimoine de la MRS d'Havré, 246.000 euros, transmis évidemment gratuitement. Pour 2005, on sait comment le déficit sera couvert, $382.000 + 246.000 = 628.000$ euros au

niveau du déficit mais qu'en sera-t-il pour les exercices suivants ? L'opération « one shot » du transfert dit gratuit du patrimoine ne pourra se reconduire, or, le déficit sera certainement récurrent jusqu'en 2010. Cette modification budgétaire couvre implicitement le transfert de la MRS d'Havré au CPAS avec à nos yeux énormément de risques vu la situation déficitaire de cette institution depuis plusieurs exercices sans que la problématique n'ait fait l'objet d'un véritable audit par une firme extérieure. Cela était initialement prévu, puis abandonné à la suite du désistement du consultant. A-t-il été effrayé par l'ampleur du désastre ou par d'autres raisons, une information nous semble la bienvenue. Bref, nous sommes convaincus au CdH que cette opération n'a pas été suffisamment cadrée. Il y a manifestement improvisation face à une gestion de l'intercommunale Ambroise Paré à peine maîtrisée et qui estime utile et surtout urgent de se décharger de la MRS qui lui a fait perdre 25 millions de francs belges par an. Ce transfert de propriété présente pour le CdH peu de garantie de sérieux : absence d'audit externe, absence de business plan, absence de convention de gestion pour la période transitoire, d'autre part, le PV de la réunion de concertation Ville-CPAS du 21 mars est très laconique concernant les engagements pour couvrir le déficit récurrent d'au moins 660.000 euros des exercices à venir. En conséquence, le CdH exprimera un vote négatif au sujet de cette modification budgétaire qui aura des incidences financières importantes pour le CPAS et en corollaire bien évidemment pour la Ville. Et je terminerai simplement par deux questions : la première, avez-vous une stratégie pour le futur ? La seconde, comptez-vous créer une association au chapitre 12 ? Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre. Je vais céder la parole à d'autres Conseillers qui la demande mais pour m'éviter un trouble dans mon esprit, le CdH n'est pas représenté au Conseil d'Administration de l'Hôpital ?

Mme MERCIER, Conseillère : Si, c'est moi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous mettez en cause votre représentant qui nous vous aurait pas informé et qui...

M. BAILLY, Conseiller : je ne mets personne en cause, moi, je vois simplement les chiffres, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, d'accord, mais tout ce qui vaut, vaut pour les administrateurs, bien entendu, de l'Hôpital Ambroise Paré donc, moi je prends acte de ce que ...

M. BAILLY, Conseiller : cela vaut aussi pour le CPAS, le Conseiller au CPAS a aussi eu son idée à ce sujet-là et il a voté négativement quand le point est arrivé à la séance du CPAS.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, donc, là, vous allez devoir manifestement constater un manque de flux d'informations convenable au sein du groupe. Mais comme....

M. BAILLY, Conseiller : laissez-nous le soin de le faire entre nous !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous le laisse mais je voulais simplement enlever ce doute parce que j'aurais eu beaucoup de mal à dormir si vous n'étiez pas représentés à l'Hôpital. Donc, voilà une chose de claire, vous l'êtes, vous avez un représentant, mais l'information ne circule pas bien en interne.

M. MARTIN, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Je partageais tout à fait vos inquiétudes mais je vois que Monsieur BAILLY a tenté d'y répondre. Bien pour revenir un peu à l'origine de ce dossier, je voudrais quand même refaire quelques commentaires. Pourquoi en arrivons-nous aujourd'hui à la nécessité de voir cette maison de repos et de soins transférée de l'Intercommunale Ambroise Paré au CPAS ? Tout simplement parce que le mode de financement des maisons de repos tel qu'il nous est imposé à tous a été modifié considérablement en date du 1^{er} janvier 2004 et oblige aujourd'hui les différents gestionnaires de maisons de repos d'octroyer la RGB au personnel de ses maisons de repos à hauteur de 100%. Or comme certains ne le savent peut-être pas suffisamment dans cette Assemblée, il se fait qu'au niveau de l'Intercommunale Ambroise Paré et pour des raisons d'économies évidentes et qui prouvent, Monsieur Bailly, que le gestionnaire de l'Intercommunale ne laisse pas les finances filer comme vous avez pu le laisser sous-entendre tout à l'heure, le coefficient de RGB qui est octroyé au personnel est un coefficient réducteur de 40% et qui se distingue en la matière du coefficient octroyé à la Ville ou au CPAS. Et donc nous étions confrontés à un problème évident dans la structure, à savoir que au niveau de l'hôpital nous aurions eu l'obligation de maintenir cette rigueur de gestion et d'avoir un coefficient réducteur de 40% de RGB pour le personnel. Or, dans la même Intercommunale mais pour le volet maison de repos et de soins qui concernait quand même une centaine de personnes au total, nous aurions eu cette obligation d'octroyer une RGB totale à 100%, c'est à dire deux modes de rémunération différents au sein de la même Intercommunale, la même Intercommunale où les flux de personnel sont constants entre le site de Mons et le site d'Havré qui par ailleurs comprend des lits de revalidation et qui appartiennent et appartiendront toujours à l'hôpital. Alors devant ce

constat et devant les risques évidents qu'ils pouvaient laisser planer au niveau de discrimination au sein du personnel et devant également une volonté plus ancienne qui avait été manifestée par le gestionnaire d'Ambroise Paré de créer en synergie avec le CPAS un pôle public montois d'accueil du troisième âge pouvant réaliser une politique cohérente en la matière et notamment grâce à l'apport des subsides que nous avons négociés au niveau de la Région Wallonne puisqu'il y a 240 millions d'anciens francs de subsides que nous allons transférer avec la maison de repos actuelle et le projet qui se situe aujourd'hui sur la table de la Ministre Vienne et donc, il n'y a pas que du passif que nous transférons au jour d'aujourd'hui au CPAS, il y avait donc cette volonté d'avoir une approche plus cohérente au niveau de la politique publique du 3^{ème} âge sur Mons. Et, par ailleurs, également dans le cadre du plan de redéploiement de l'Intercommunale Ambroise Paré qui a été soumis et approuvé par notre Conseil communal, je voudrais également revenir sur le fait que ce transfert de l'agrément de la maison de repos était d'ores et déjà prévu. Et donc, lorsque l'on parle de l'opération négative que la Ville ou le CPAS pourrait faire au jour d'aujourd'hui parce qu'elle serait appelée à « banquer » comme vous l'avez dit régulièrement à partir de 2005 pour financer le déficit, je me permets quand même de rappeler que dès aujourd'hui, c'est une obligation que la Région Wallonne formule chaque année aux différentes communes et provinces actionnaires des intercommunales hospitalières ou des maisons de repos que de supporter le déficit et la Ville de Mons est responsable à hauteur de 78% dans le déficit de l'Intercommunale et donc aussi du volet maison de repos et donc cela n'est pas un fait nouveau aujourd'hui que de devoir intervenir dans le déficit de la structure, simplement l'avantage que l'on constate dans cette opération, c'est de par le différentiel des apports et le solde des amortissements nécessaires sur le bâtiment, et bien, par l'opération comptable que l'on va réaliser chaque année, la Ville gagnera 11 millions d'anciens francs de par la réduction des apports qui sera faite dans le capital de l'Intercommunale. Et donc, de cette opération on peut retenir en tous cas un élément positif immédiat et récurrent chaque année pour les autorités communales, un gain de 11 millions de francs dans ce différentiel et donc, outre les aspects que j'ai évoqués, je pense que l'opération qui, in fine, est réalisée est à la fois positive pour l'Hôpital Ambroise Paré mais également pour les finances de ses actionnaires principaux à commencer par la Ville de Mons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, d'autres intervenants ? Alors, moi je rajouterai simplement quelques mots. Comme on peut le constater, ce n'est pas un sujet qui a été

improvisé. De nombreux arguments ont été mis sur la table, bien entendu, il y a eu un travail comptable important qui conclut en effet à un déficit dans l'état actuel des choses. La reprise permet et évite finalement l'application du chapitre 12. De toute évidence, il faudra un plan de gestion et de maîtrise de gestion de l'entité redevenue publique et tant que les bâtiments sont ceux que nous connaissons, la situation est très compliquée, une fois que les bâtiments seront construits, c'est clair que nous aurons alors des conditions pour une nouvelle gestion des maisons de repos avec un management des ressources humaines et un confort des personnes âgées qui seront membres de cette maison de repos qui devraient permettre une amélioration significative des résultats.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER,

4 ABSTENTION : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 8^{ème} annexe

49^e objet : Projet Phasing-out. Valorisation urbaine – secteur 4 – lot 1. Approbation du projet modifié. 3^e 1^e E/2004.SUB.569.082.04.LOT 1/TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

50^e objet : Mission de coordinateur de sécurité et de santé pour le Salon communal de Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e 2005/PGV.832.195.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^{ème} annexe

10^e objet : BEFFROI – Phase 5. Approbation du décompte final des travaux 3^e 1^e E/2002.771.180.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^{ème} annexe

11^e objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de tentures et stores. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/2004.722.093.DD

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^{ème} annexe

12^e objet : Projet de PASH de la Haine. Avis du Conseil Communal
3e/3^e A/95.877.177.00.ML

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, l'avis remis ce jour concerne le projet de PASH de la Haine, c'est-à-dire le plan d'assainissement par sous-bassin hydraulique, Mons étant compris dans le bassin de la Haine. Il s'agit d'un plan d'assainissement des eaux usées, le PASH remplace les plans communaux d'égouttage. Alors, deux questions relatives à ce PASH : un plan c'est bien, la concrétisation, ce serait mieux, la planification et la réalisation des travaux, notamment d'égouttage restant de la responsabilité de la Ville, qu'en est-il de cette planification ? Est-ce qu'une réelle priorité sera accordée à la réalisation des égouttages manquants et à la réfection des installations vétustes ? J'ai une deuxième partie. J'ai deux questions. Alors, l'adoption du PASH de la Haine aura des conséquences pour certains citoyens. Les habitations qui se trouvent en zones non raccordables devront être équipées de station d'épuration individuelle. Quelles sont les mesures qui seront prises en vue d'informer les citoyens de la situation de leur habitation par rapport au plan et des obligations éventuelles qui leur incomberont ?

M. BIEFNOT, Echevin : Et bien, Madame BROHEE, en ce qui concerne évidemment les travaux d'égouttage, la programmation, la planification, elle est en cours au-travers notamment du plan triennal. Il est évident que l'adoption de ce PASH, lorsque le PASH sera devenu une réalité, permettra certainement d'y voir plus clair et d'avoir à ce moment-là une planification plus concrète. Mais, dans l'état actuel des choses, c'est le rôle du Collège et de ce Conseil aussi de se préoccuper au-travers des budgets extraordinaires et des plans triennaux, sur les demandes citoyennes et les demandes de manière à pouvoir égoutter les rues qui ne sont pas équipées, de même à réfectionner les voiries qui le sont et sont à recommencer pour des égouttages vétustes. En ce qui concerne les mesures à prendre pour les personnes qui malheureusement ne pourront pas profiter de cet égouttage mais devront s'équiper individuellement, je ne peux vous répondre actuellement, je n'ai pas d'éléments qui me permettent de répondre à cela, mais il est évident que nous sommes au stade de la consultation et de l'élaboration mais déjà comme nous sommes dans une ère de la communication, nous pouvons vous dire

tout de suite que le maximum d'information sera faite auprès des citoyens qui devront entrer dans cette phase d'égouttage particulier, personnel.

ADOpte à l'unanimité – 13^{ème} annexe

13^e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – Phase 1 – Lot 2. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 1^e E/2000.SUB.761.040.AB

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, je suis déjà intervenue plusieurs fois sur cette rénovation du Site des Arbalestriers. Disons que ce sera la dernière fois aujourd'hui. Notre Commission Culture y a même fait une visite guidée par un des architectes de Matador. Visite qui nous a laissé sur notre faim, déçus que nous étions par certains aspects de la Maison Folie. Bien entendu, l'espace du possible, les portes monumentales, la passerelle et la finition des fenêtres, tout cela a obtenu nos suffrages. Dans le présent dossier, je découvre avec plaisir que les travaux qui s'ajoutent sont sérieux. Motorisation des clapets coupe-feu, nouveaux supports pour radiateurs en fonte, ventilation, chaufferie, etc. Tout cela est très important et je suppose que vous voyez ici mon objectivité, c'est très important, dis-je mais cela n'a pas fait changer d'un iota l'aspect friche qui continue à me déplaire. Tenez, pour la présentation des bijoux du Burkinafasso, l'espace du possible convenait bien aux discours encore que l'acoustique soit défectueuse. On peut certainement y remédier. Mais les autres salles, comment accepter les friches même si on nous dit qu'il y a un art de la friche. En plus de cela, pas un siège pour s'asseoir et discuter. Je suis déçue, M. le Bourgmestre. Vous vous souvenez que j'ai parlé naguère du Palais de Tokyo à Paris, dans le quartier du Trocadéro où là aussi on a laissé des friches et qui nous a été donné en exemple par l'architecte. Personnellement, j'essaie de raison garder, ce n'est pas parce qu'il se trouve à Paris que j'adhère plus au Palais de Tokyo qu'à la Maison Folie de Mons, en tous cas pour ce qui concerne les friches. M. Vasseur dit que je changerai d'avis, bon, je voudrais bien. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame, on y reviendra tout à l'heure mais si M. l'Echevin me le permet, je ne connais pas tout à fait bien les questions des chaises et des tables mais j'imagine que quelques chaises et quelques tables, cela ne doit quand même pas être un obstacle infranchissable. Donc, je ne connais pas le sujet, nous allons l'examiner. Mais, le caractère de vivre dans un espace brut, Madame, il y a contre mauvaise fortune, on fait bon cœur. Nous, avec les moyens de la Communauté, etc, etc, c'est vrai que ce lieu n'a pas été rénové avec un beau plafonnage, avec des tentures et

des rideaux, un peu de velours, non, c'est un espace à l'allure contemporaine avec comme cela ce caractère appelé brut. Je suis d'accord avec vous que ce n'est pas parce que quelque chose est à Paris qu'il faut y adhérer, il y a beaucoup de choses à Paris. Mais, en revanche, ce qui est fait là, objectivement, par rapport aux moyens mis par la Communauté, c'est du bon travail. Je pense que cela déconcerte un peu, on n'est pas habitué à cela, mais bon, c'est la nouveauté, c'est l'évolution. Là, où je vous suivrai, c'est qu'il faut quand même un minimum de confort. Et donc, nous réexaminerons, on regardera, l'Echevin des Travaux et l'Echevin de la Culture examineront avec Yves Vasseur comment on peut apporter ce léger plus qui pourrait être un grand plus pour les personnes. Je pense que l'on peut s'habituer à ce décor un peu particulier, ce n'est pas comme ici, mais avec la qualité de ce que l'on y fait et un minimum de confort et là, je vous comprends, à mon avis on devrait pouvoir s'en sortir. Mais donc, on examine cette question-là. Ca va ? Moyennant ces remarques, puis-je considérer que c'est un oui ou c'est un non ? Voire une abstention ?

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, c'est oui quand même parce qu'il y a quand même, vous l'avez remarqué dans la première partie, un certain nombre de points qui sont positifs.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous le concède, cela déconcerte mais bon, c'est de plus en plus à la mode.

ADOpte à l'unanimité – 14^{ème} annexe

14^e objet : Acquisition de matériel et matériaux de signalisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2005.423.082.00.MV

ADOpte à l'unanimité – 15^{ème} annexe

15^e objet : Mission de coordinateur de sécurité et de santé dans les bâtiments communaux. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 1^e E/2004.104.025.BVBG

ADOpte à l'unanimité – 16^{ème} annexe

16^e objet : Église St-Martin à Havré – Travaux de stabilisation. Révision de la décision du 19.07.2004 relative à l'approbation du projet et à la détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/1999.790.196VM/DP

ADOpte à l'unanimité – 17^{ème} annexe

17^e objet : RAEC Mons – Réalisation d'un terrain synthétique, agrandissement de 2 terrains et aménagement du terrain n° 1. Approbation de l'avis et des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.764.149.AS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous ne voulez pas d'un terrain synthétique ?

Mme BROHEE, Conseillère : Ce n'est pas aussi catégorique.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, je vous écoute. Moi je préférerais de l'herbe réelle, mais on a quelques difficultés. Allez-y.

Mme BROHEE, Conseillère : Alors, ce point concerne la rénovation-transformation de terrains annexes de l'Albert et de l'aménagement du terrain principal pour une enveloppe globale, TVA comprise, de 1.917.000 euros, soit plus de 77 millions d'anciens francs belges. On ne parle pas ici de cacahuètes. L'aménagement du terrain principal est indispensable pour permettre le déroulement des matchs dans des bonnes conditions de jeu. Donc, consacrer 50.000 euros pour le dégazonnement, le drainage, un nouveau semis et le traitement du terrain en cours de saison, n'est pas excessif pour garantir une surface de jeu de qualité. Ceci dit, la qualité de la surface de jeu ne garantit pas forcément la qualité du jeu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oh, oh, pas de jugement hâtif, Madame !

M. VISEUR, Conseiller : C'est une évidence, quand même, non.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ne me faites pas de la peine, plus qu'il ne faut. Allez !

M. JACQUEMIN, Conseiller : Ecolo préfère que les joueurs aient des entorses, cela je comprends !

M. VISEUR, Conseiller : On a dit qu'on était d'accord pour la réfection de ce terrain.

Mme BROHEE, Conseillère : Je voudrais que M. JACQUEMIN me laisse terminer mon intervention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'avez pas la parole, M. JACQUEMIN, donc patientez, vous l'aurez.

Mme BROHEE, Conseillère : Donc, 50.000 euros pour l'aménagement du terrain principal ne me posent aucun problème. Par contre, 1.200.000 euros pour d'une part, transformer le terrain en terrain synthétique qui d'ailleurs ne semble pas être exigé par la Fédération, d'après mes informations, ni La Louvière, ni Charleroi ne dispose de telle infrastructure. D'autre part, agrandir les terrains B et C, apparaît vraiment comme des dépenses non indispensables. Evidemment, vous me direz, Madame la Conseillère, des subsides seront obtenus pour ces travaux. Mais je tiens quand même à préciser que les subsides sollicités, vu les problèmes de délai sont loin d'être obtenus, quand bien même on devrait les obtenir, ces subsides sollicités auprès de l'Infra Sport ne couvrent que 60% du projet et donc 40% de 1.200.000 euros, cela fait quand même 480.000 euros,

soit plus de 19.000.000 d'anciens francs belges à charge de la Ville et de ses citoyens. Alors, nous disons oui pour les 50.000 euros pour l'aménagement du terrain principal et ce, pour les 4.000 spectateurs qui paient déjà généralement de 1 fois et demi à deux fois plus cher leur entrée que dans les autres clubs francophones de D1 mais non pour 1.200.000 pour des aménagements qui ne profiteront ni aux spectateurs, ni aux 300 jeunes qui ont été éjectés de l'Albert en fin de saison 2004 et priés d'aller jouer ailleurs parce que n'ayant pas le niveau digne de l'élite. Alors, non pour 1.200.000 euros qui ne seront pas investis ni dans la réfection des trottoirs, ni dans l'amélioration du réseau d'égouttage. Alors, mon intervention comprenant une partie oui et une partie non, notre vote sera l'abstention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, j'ai cru comprendre que vous souhaitiez vous exprimer M. JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Oui, je ne peux pas laisser dire tout ce qui se dit ici. Il y a un certain nombre d'obligations légales que nous devons respecter, que la Ville doit respecter. Le terrain, tout le monde a vu dans quel état il était et c'est normal, je crois que vous l'admettez, que l'on doit l'aménager. Mais, les terrains annexes, ce sont des terrains d'entraînement et je ne voudrais pas que les joueurs qui s'entraînent à la fois les jeunes aussi, aient des entorses. C'est arrivé très souvent. Et concernant les terrains synthétiques, un terrain synthétique c'est un terrain qui est utilisable 24 h/24, tous les jours de la semaine et tous les jours de l'année. Le terrain synthétique ne va pas être utilisé 24 h/24 par les joueurs de Première. Ils sont donc à disposition des équipes de jeunes. Et c'est un terrain synthétique qui servira lorsqu'il fera nuageux et venteux, etc, parce que un terrain synthétique, c'est un terrain extraordinaire et quoi que vous en pensiez, Charleroi a son terrain synthétique et La Louvière a son terrain synthétique qui est situé à Strépy . Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, mes chers collègues, chaque fois que nous investissons à l'Albert, il y a une discussion au Conseil communal. C'est vrai que les montants financiers sont importants et une partie de nos concitoyens peuvent se demander si cet argent ne serait pas mieux utilisé ailleurs. Certainement qu'il pourrait être utilisé ailleurs. La grande difficulté face à laquelle nous sommes confrontés et vous le savez depuis le début du dossier, c'est que cette équipe, qui mérite respect, est aujourd'hui en Division 1 et je n'appartiens pas, et le Collège n'appartient pas à la catégorie de gens qui anticipent les événements négatifs. Parce que personne ne peut dire aujourd'hui où nous serons à la fin du championnat et qu'en tous cas, Division 1 ou

autre chose qui n'est pas à souhaiter, et bien, il y a un certain nombre de règles à respecter. On essaye d'investir en fonction de ces règles, celles de la Fédération, celles du Ministère. Il est vrai que le terrain synthétique ne s'inscrit pas dans les mesures de sécurité. Le terrain synthétique vient parce que dans les terrains d'entraînement et terrain qui sert aux jeunes et qui doit servir aux jeunes, je me permets d'insister là-dessus Madame, c'est vrai que la structure du sous-sol à cet endroit est telle que c'est un borbier. Le malheur a voulu d'ailleurs que le terrain central lui-même, alors que nous avions une pelouse reconnue magnifique, de tous temps, moi j'ai toujours connu la pelouse de l'Albert comme une des plus belles pelouse des terrains de Division 3 à l'époque et peut-être du pays, aujourd'hui, avec les travaux de la tribune, manifestement mais moi je ne suis pas ingénieur des travaux, des ponts et chaussées et je ne sais quoi de la construction, mais manifestement, le système de drainage a été abîmé et vraisemblablement que la construction est telle qu'elle retient l'eau. Je me demande dans quelle mesure il n'y a pas dans le sous-sol des constructions qui font que l'eau ne s'écoule plus normalement. Nous sommes condamnés, si je puis ainsi dire, à apporter une amélioration. C'est impossible de laisser cela en l'état. Je ne vous cache pas que je suis fâché parce que j'ai aimé qu'au moment où l'on construisit la tribune, on eut prévu, on aurait pu prévoir le drainage adéquat, faire attention de ne pas abîmer les drainages qui existent et en tous cas, ne pas nous retrouver dans une situation telle qu'elle existe aujourd'hui. Aujourd'hui, elle est là, c'est une bande, je dirai vu comme cela, d'un mètre et demi à deux mètres, sur le terrain de jeu, il va falloir œuvrer. Je m'attends à des montants pas piqué des vers dès qu'on touche à cela. Quand vous regardez les terrains d'entraînement et des jeunes, c'est un véritable borbier permanent. Parce que là, dès qu'il y a trois gouttes, voire deux flocons, c'est parti. Et c'est vraiment indigne. On a essayé mille et une formules, le problème est que nous sommes situés là où nous sommes situés et que si on veut éviter à la fois ce qu'a dit M. JACQUEMIN mais aussi donner des conditions optimales d'entraînement mais aussi de jeu pour les jeunes, parce que je pense que le terrain synthétique doit également servir aux jeunes, il faut bien passer, nous disent les spécialistes, par ce biais. Voilà un peu le dossier, il est sans enthousiasme, il est guidé simplement pour des raisons de rationalité dans notre club phare de Division 1, nous avons demandé des subsides à la Région, nous ne sommes pas certains du tout de les obtenir, nous avançons de cette manière. Je reconnais que c'est un investissement lourd par rapport à un certain nombre d'autres investissements utiles également. Et je rappelle, c'est l'un des deux clubs phares de la

Ville et à moins de considérer que nous ne voulons plus maintenir le club de football au niveau auquel il est et que cette responsabilité ne serait pas une responsabilité sportive mais une responsabilité politique, là alors c'est un tout autre débat, le Collège croit qu'il doit aller au bout de ses efforts en espérant que ceux-ci vont s'arrêter un jour et vont permettre durant des décennies, parce que quand même il faut reconnaître que ce stade n'avait plus été rénové depuis belle lurette, et donc les investissements que l'on fait, ce ne sont pas des investissements pour trois jours et deux nuits et que donc c'est un investissement à très long terme qui permettrait au club d'avoir des conditions optimales pour se déployer, voire, s'il arrivait un malheur que l'on ne souhaite pas, se redéployer. Voilà un peu la situation. Moyennant ces explications, Ecolo dit....

Mme BROHEE, Conseillère : Je peux répondre, M. le Bourgmestre ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et comment, toujours le dernier mot à l'Assemblée.

Mme BROHEE, Conseillère : Merci. Vous avez mentionné dès le début de votre réponse, que vous n'étiez pas de ceux qui anticipaient une fin négative du championnat, il faut savoir que nous non plus, nous ne désirons pas une fin négative du championnat et donc il serait quand même intéressant de le rappeler en séance publique parce que nous sommes souvent targués n'aimant pas le sport, je crois que c'est une mauvaise interprétation et un mauvais procès qui nous est fait. La deuxième chose, c'est en ce qui concerne les gens...

M. DI RUPO, Bourgmestre : les gens sont méchants, Madame, pas tous parce que j'en connais qui sont braves, il y a beaucoup de gens braves, mais...

Mme BROHEE, Conseillère : oui, certains le sont plus que d'autres. Alors, en ce qui concerne les jeunes, il est un fait quand même indéniable, c'est qu'en fin de saison 2004, 300 jeunes ont été priés de trouver un autre club. C'est un constat, c'est clair, et certains des membres du Conseil communal ont des enfants ou des petits enfants qui étaient inscrits à Mons, dans des équipes de jeunes et qui ont été priés de trouver une autre équipe, ces 300 jeunes je trouve que c'est un petit peu dommage parce qu'ils n'étaient pas de niveau de l'élite. Et la troisième chose, c'est que effectivement, vous avez dit vous-même, le système de drainage a été abîmé par les travaux, sachant qu'un nouvel engazonnement du terrain principal, dégazonnage, drainage, semis, etc, et entretien pour toute la saison, a un coût de 50.000 euros, est-ce qu'il n'était vraiment pas possible d'imaginer des solutions alternatives sans arriver à cet espèce d'extrémisme ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Donc, je ne réagis pas à vos propos mais vous voyez où conduit l'attractivité, à un nombre tellement important que certains n'arrivent pas à gérer le nombre de personnes souhaitant faire partie du club. En tous cas, c'est comme cela que je l'interprète, mais bon. On a pris acte de toutes vos déclarations.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 18^{ème} annexe

18^e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – Phase 1 – Lot 3 : Électricité
Rectification de l'incidence financière de l'avenant n° 1.
3^e 1^e E/2000.SUB.761.040.AB.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

19^e objet : École de Maisières – Salle de gymnastique – Bardage extérieur. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.722.122.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

20^e objet : École des Canonnières à Mons – Plancher du gymnase. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.722.110.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

21^e objet : Archives Communales (Porte du Parc) à Mons – Sécurisation détection incendie.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.104.018.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

22^e objet : R.A.E.C. – Fourniture et pose d'un tableau marquoir. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.764.100.AS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, votre intervention précédente ne vaut pas pour ce point-ci ?

Mme BROHEE, Conseillère : Je tenais quand même à signaler en séance publique, que nous allons, si ce point est approuvé, nous allons investir 250.000 euros pour un nouveau marquoir. Autant il semble indispensable effectivement de remplacer cet ancien marquoir puisque l'actuel doit être démonté pour la construction de la tribune latérale et qu'il ne serait pas réutilisable, autant l'investissement demandé est quand même interpellant. Deux cent cinquante mille euros, c'est plus de 10 millions d'anciens francs belges, pour un marquoir. En feuilletant le dossier, j'ai pris connaissance de quelques informations assez intéressantes. L'installation est comprise dans le montant, à ce prix-là c'est quand même intéressant. Le modèle choisi à 190.000 euros, pour le marquoir, comprend un écran couleur de 4m sur 3m20. Il existe un modèle à 30.000 euros, soit six fois moins cher. Evidemment, il n'y aurait pas d'écran. Alors, multiplier le prix par 6 pour projeter des images que de toute façon les spectateurs verront en live, pour leur plus grand bonheur, est-ce que c'est vraiment une dépense nécessaire. Et je ne pense pas que la sécurité exige d'avoir un marquoir avec un tel écran. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, écoutez, je vais vous faire une proposition, on va reporter le point et en attendant vous irez voir le Président du club puisque vous avez une si bonne proposition, moi je trouve qu'il ne faut pas dépenser six fois plus. Donc, si c'est le même panneau, machin, truc, et bien, comme je vois que vous êtes très documentée sur le plan commercial des panneaux de résultats, j'apprécie beaucoup cette connaissance, est-ce que vous accepteriez de parler au Président ? Vous voyez qui c'est ?

Mme BROHEE, Conseillère ; Oui, oui. Mais je voulais quand même vous dire que je n'ai pas de talents commerciaux spécifiques, ces informations sont dans le dossier, la remise de prix, il y a deux remises de prix, donc c'est dans le dossier, tout le monde pouvait en prendre connaissance.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Au nom du Conseil communal, nous interrogeons ?

M. JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est une estimation que l'on a, on ne va pas préjuger du résultat. Mais je voudrais quand même ajouter une chose, il y a une dizaine de jours, il y a eu un match à Mons entre La Louvière et Mons. A la sortie, un certain nombre de jeunes gens violents ont cassé pratiquement tous les sanitaires qui se trouvaient en bas de la tribune, tous les sanitaires ont été cassés. Cet écran, si on le met à portée de mains des supporters mécontents ou des voyous, et bien, il risque de

connaître un certain nombre de dégradations. Donc, pour que ce panneau soit solide, et bien, cela coûte peut-être un peu plus cher. Evidemment, les panneaux, les écrans qui ne sont pas protégés par un grillage spécialisé, et bien, évidemment cela coûte moins cher. Mais, ils seront plus facilement cassés.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Allez, nous interrogeons le Président du club pour avoir une explication encore plus claire sur les raisons qui le conduiraient à choisir un écran si cher ?

M. JACQUEMIN, Conseiller : Je suggère que l'on vote le point, M. le Bourgmestre. Parce qu'il y a un autre problème sous-jacent, ce sont les délais, M. le Bourgmestre. Un autre problème sous-jacent et moi j'entends bien que Mme BROHEE ou les Ecolo ne font pas de critiques sur le sport de haut niveau mais dans leurs propositions et dans leurs actes, c'est le contraire qui se fait.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, s'il vous plaît, on ne dit pas qu'il ne faut pas de marquoir, on veut qu'il soit en noir et blanc, justement s'il risque d'être cassé, il vaut mieux peut-être prendre le moins cher que le plus cher.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Et pourquoi pas retourner au Moyen-Age ?

M. BEUGNIES, Conseiller : Je suppose que le plus cher est plus solide et alors qu'il risque moins d'être cassé !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous ne sommes pas à là près de deux-trois semaines moi je suggère que nous ayons une bonne explication fournie par le club, qui nous dise pourquoi la couleur plutôt que le noir et blanc, pourquoi cela clignote ou cela ne clignote pas, comme cela chacun décidera.

Mme BROHEE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je vais quand même être précise, ce n'est pas le fait que ce soit un écran couleur, c'est le fait que ce soit un écran ou sans écran, donc que les choses soient claires. La différence de prix, c'est l'existence d'un écran couleur ou pas d'écran. M. JACQUEMIN accuse le groupe Ecolo d'empêcher le changement et d'empêcher peut-être un bon début de saison en 2005, là n'est pas notre intention. Il existe une proposition à 30.000 euros dans le dossier à la place de 190.000 euros, je ne vois pas où est le problème et je m'étonne qu'il faille consulter le Président du club par rapport à un investissement et une proposition du Collège.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, j'ai obtenu les explications entre-temps. Est-ce que je vous les donne ? Bon, d'abord, la couleur est plus agréable que le noir et blanc, sur l'écran. Mais beaucoup plus sérieusement, pourquoi le club souhaite un marquoir couleur ? Parce qu'il peut faire de la publicité et de la publicité couleur. Qu'en ce

faisant, ils espèrent pouvoir bénéficier de rentrées financières importantes et rembourser notamment les avances consenties par les uns et les autres. Moyennant cette explication optimiste, considérant la remarque décidée de M. JACQUEMIN, malgré la volonté du Bourgmestre, est-ce qu'on ne passerait pas au vote ? Avec le refus d'Ecolo ? Net.

M. VISEUR, Conseiller : Franchement, si maintenant pour faire de la publicité qui va rapporter au club, nous devons investir en tant que Ville, cela ne va, ça !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Qui dit le club, dit aussi indirectement la Ville, il faut quand même le reconnaître. N'oublions pas que sur ces écrans, on peut retransmettre des images et que, par exemple, lorsque nous avons notre Festival de Musiques Militaires que l'on nous envie, en plein jour, en plein soleil, grâce à cet écran, vous allez pouvoir visualiser sur l'écran tous ces militaires jouant des instruments et ce sera un spectacle qui, rien que pour cela, mérite un certain investissement. Et donc, on ne peut pas dire que c'est uniquement réservé au club.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 23^{ème} annexe

23^e objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place. Immeubles 9/10
Convention exécution entre la Ville et la Région wallonne. Approbation de l'avenant n°1. 3^e 1^e E/2003.569.090.FIC.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^{ème} annexe

24^e objet : Théâtre royal de Mons – Aménagement de la zone d'accueil.
Rectification de l'article 1 de sa délibération du 28.2.2005 visant le montant estimatif des travaux TVAC. 3^e 1^e E/2002.SUB.772186.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^{ème} annexe

25^e objet : Intégration d'une œuvre d'art sur la Grand-Place.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2005.104.008.TO

REMIS

26^e objet : Impôt sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés.
Modification pour les exercices 2005 et 2006 du règlement fiscal.
Gestion financière T/2005/13-04001/364-24

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^{ème} annexe

27^e objet : Mise en place de l'opération CINESENIORS – Convention
Gestion financière PQ/CD/2005-006

REMIS

28^e objet : Cellule foncière. Convention de résiliation du bail emphytéotique des locaux
sis place Dooms à Flénu. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^{ème} annexe

29^e objet : Rétrocession d'emprises appartenant au domaine public, sises à Mons,
chemin vicinal n° 11 étant le chemin de la Procession et ce, dans le cadre d'une
modification partielle d'alignement. Cellule foncière RF/MAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^{ème} annexe

Sortie de Mme AGUS : 40 présents

30^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Composition et règlement de la
Commission locale. Urbanisme Rénovation Urbaine/Jem

M. BEUGNIES, Conseiller : J'ai fait une proposition dans la composition, il y a
l'entière du Collège qui y est, donc bien sûr l'Echevin MR et alors, il y a un Conseiller
de l'opposition CdH et un Conseiller de l'opposition Ecolo, ce qui veut dire dès lors que
le MR a la même représentation que les partis d'opposition. Je demande donc que le
MR ait aussi un Conseiller et je propose Mme COLINIA.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il y aurait 5 Echevins dont un Echevin libéral, donc
vous représentez 20% du Conseil, je réfléchis. La politique d'ouverture du Collège, à
l'égard de nos collègues de l'opposition, c'est ce qu'on appelle ce geste de générosité et
d'ouverture et de participation. Parce que si je mets un représentant libéral, pour bien
faire, comment je vais expliquer aux socialistes que je connais que eux, comme
Conseillers ils n'y sont pas.

M. BEUGNIES, Conseiller : Il y a le Président du CPAS qui y est.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je l'ai compté dedans, comme un Echevin, lui, cela
fait 5 dont M. MILLER.

M. BEUGNIES, Conseiller : Outre le Collège, il y a quelqu'un en plus de socialiste, à savoir le Président du CPAS.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, remis au mois de mai.

REMIS

31^e objet : Zones d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.). Etude préalable à leur mise en œuvre. Urbanisme UR 2005

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le point 31, on en a beaucoup discuté en Commissions. Toutes commissions confondues, les ZACC. M. COLLETTE, sur les ZACC.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, sur les ZACC, je pense que c'est un sujet extrêmement stratégique pour la Ville et fort sensible et qui s'inscrit logiquement dans la continuité des objectifs qui ont été adoptés par ce Conseil et définis par le schéma de structure communal. Effectivement c'est une donnée nouvelle puisque jusqu'à l'entrée en vigueur le 11 mars 2005 du décret wallon qui a modifié l'article 33 du CWATUP, dans la suite du travail effectué pour adopter les conclusions du schéma de structure, les services communaux avec l'auteur de projet du schéma de structure ont travaillé pour réaliser les ouvertures des anciennes zones d'aménagement différé en tenant compte des principes qui ont été évoqués par le schéma de structure, notamment le principe de l'économie du territoire, d'économie territoriale et le principe d'une recomposition des espaces urbains et de sa délimitation par rapport aux espaces non urbains. C'est ainsi que deux principes ont été énoncés, celui d'essayer d'ouvrir des zones qui répondent aux besoins de ce nouveau maillage communal et d'autre part de n'ouvrir les zones que par rapport aux priorités qui étaient exigées dans le cadre de l'ancien article 33. Le décret wallon était bien connu comme étant une volonté du nouveau Ministre CDH du gouvernement wallon qui a l'aménagement du territoire en charge et qui avait tiré une sorte de sonnette d'alarme en disant attention on n'a plus assez de terrains urbanisés, il faut absolument très rapidement ouvrir une série de zone à l'urbanisation, les zones urbanisables sont insuffisantes. La Ville de Mons avait anticipé très largement sur son analyse pour établir pour chacune des 53 zones d'aménagement différé de son territoire, les situations de droit et de faits, les potentialités et les contraintes de l'ouverture de chaque zone d'activité différée. Cette étude est arrivée à point nommé puisqu'elle était pratiquement terminée au jour où les communes se voient attribuer une autonomie plus grande pour la détermination de l'ouverture des zones d'aménagements différé qui deviennent zones d'aménagement

communales concertées et grâce à ce travail laborieux Mons pourrait et est vraisemblablement la première commune ou la première ville d'importance en Wallonie à avoir ainsi pratiquement bouclé son programme d'ouverture des zones d'aménagement concertés. Ce travail des auteurs de projets qui reprend la situation de fait et de droit, un classement des contraintes, un classement des priorités, une liste de l'ensemble des propriétaires, des propositions générales, une analyse des besoins du marché a été présentée avant le précédent Conseil Communal à la CCAT puisque il est de règle que cette commission consultative soit effectivement consultée. Je dois dire pour y avoir participé qu'une certaine inquiétude n'avait pas manqué d'étreindre les membres de cette commission communale à l'égard de ce nouveau projet qui est un projet beaucoup plus libéral et mercantile qui a modifié le CWATUP jusqu'au moment où l'architecte urbaniste en chef de la Ville de Mons après 1 heure ½ de brillant exposé a indiqué que les principes du schéma de structure seraient respectés et que le Collège ferait au Conseil une proposition d'ouverture des zones d'aménagement différé devenues communales concertées tenant compte des priorités avec un dosage des ouvertures des zones entre la première couronne et la deuxième couronne pour satisfaire des besoins qui se répartissent majoritairement à l'égard de logements deux façades ou trois façades qui sont à la portée budgétaire du plus grand nombre par rapport aux logements quatre façades qui ne répondent que pour une fraction très étroite à une demande dite endogène montoise pouvant y accéder puisque les études ont permis de savoir que seuls 12% des Montois disposent des budgets nécessaires pour se construire des maisons quatre façades. Mais on faisait le pari, ce qui n'a pas été contesté, ni critiqué en CCAT, que pour assurer cette attractivité de la Ville dont parle d'ailleurs l'axe 3 du projet de Ville dont nous avons remis le vote à la prochaine séance, de la trouver plus attractive pour les candidats à la domiciliation, la domiciliation de gens qui ont des moyens budgétaires plus importants que la moyenne et que Mons veut récupérer pour à la fois équilibrer la répartition socio-économique de sa population en attirant des gens qui ont des revenus qui seront bénéfiques pour les finances communales profitant notamment d'une saturation des communes de Jurbise à la proposition ou de maisons quatre façades ou de terrains susceptibles de construire des quatre façades. Ce qui rassurait la CCAT était effectivement que l'ordre de priorité qui était prévu dans l'ancien CWATUP, l'ancien article 33 du CWATUP serait effectivement conservé et il serait conservé pour une série de raisons qui sont propres à la Ville de Mons et qui sont la cohérence par rapport à son schéma de structure. Nous pensions que l'affaire serait

discutée au Conseil Communal qui a suivi immédiatement et nous avons dû constater qu'en réalité le point avait été remis sans autre explication. La présentation qui avait eu lieu devant la commission communale d'aménagement du territoire a été refaite par madame l'Architecte Urbaniste en chef de la Ville de Mons et il était difficile de savoir par rapport au dossier qui n'était pas à notre disposition mais que nous avons pu découvrir dimanche, nous avions du mal peut-être à percevoir ce qui avait motivé le report du point d'un Conseil à l'autre et aussi voir ce qui entre le travail intellectuel fastidieux qui a été effectué par l'auteur de projet et les services et la proposition qui est faite au Conseil aujourd'hui avait changé. Un regret c'est que on nous avait promis vendredi soir suite à la réunion toutes Commissions réunies de pouvoir, ceux qui le souhaitent, obtenir dans leur courrier électronique un fichier PDF du résumé qui avait été présenté à la Commission, malheureusement en tout cas dans notre groupe ceux qui l'ont demandé, ne l'ont pas reçu. Il a fallu dès lors essayer de décoder la délibération qui nous est soumise aujourd'hui pour voir les différences que l'on avait pressenties lors de cette Commission. Cette différence est évidemment fondamentale, cette différence porte purement et simplement sur la suppression des ordres de priorité d'ouverture des zones d'aménagement communales concertées qui avaient été annoncées lors de la présentation du projet à la CCAT. Cela signifie très simplement que le Collège décide de rompre avec la stratégie du schéma de structure et de dire et c'est en tout cas les propos de l'Echevin qui ne peuvent se retrouver dans la délibération qu'en creux c'est-à-dire par l'absence d'une phrase correspondante entre le dispositif et les motifs de la délibération, de l'absence de tout ordre de priorité. Et il semble bien que la volonté du Collège mais alors qu'il le dise franchement est actuellement de s'ouvrir à toute proposition quelconque de n'importe quel propriétaire de n'importe quelle zone pour présenter quelques projets que ce soient qu'ils soient partiels, complets, incomplets pour obtenir purement et simplement qu'il y ait une relance des offres de terrain pour la construction et bien sur principalement de la construction dans les zones de deuxième couronne ou les zones hors agglomération qui peuvent recevoir conformément au RCU la construction de maisons quatre façades. Autrement dit priorité serait donnée à l'initiative privée. On a dit et je pense que, ne l'entendez pas comme une critique de notre chef que de nombreuses sociétés immobilières ou de promotion immobilière ont entassé des stocks de terrains valorisables à terme. C'est leur métier, je pense qu'ils doivent le faire mais en dehors de ces situations ouvrir des zones un peu partout avec des projets extrêmement partiels me paraît être une solution

qui est mauvaise et qui est en tout cas contraire aux principes que nous avons antérieurement élaborés. Il y avait pour la cotation des différentes zones d'activité des contraintes qui étaient énoncées. Ces contraintes sont d'ordre divers, il y a des contraintes paysagères, il y a des contraintes écologiques, il y a des contraintes d'équipements, il y a des contraintes de transports, il y a des contraintes de toute sorte qui sont bien cotées et le travail qui avait été fait par l'auteur de projet était effectivement d'ouvrir en premier lieu les zones qui rencontraient le moins de contraintes et qui dit contraintes, rencontraient le moins de contraintes ce sont les zones qui entraînent le moins de coût collectif, on parle de coût collectif, d'équipement des voiries d'accès, équipement collectif de l'entretien de ces voiries qui seront empruntées par de plus nombreux véhicules, contraintes au niveau des transports en commun, contraintes au niveau de la dégradation des paysages, contraintes au niveau de l'égouttage, etc.... A partir du moment où on abandonne strictement toute référence je vais dire au coût social ou au coût public de l'ouverture des zones en disant que c'est celui qui se lancera dans la spéculation immobilière le premier qui sera le premier servi, je pense que nous faisons uniquement le jeu de la spéculation foncière individuelle et que cette politique ne peut pas être la politique d'un Conseil qui est composé majoritairement du parti socialiste.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, sans répondre aux aspects désobligeants et politiques je vais m'en occuper moi-même.

M. DARVILLE, Echevin : Bien, merci Monsieur le Bourgmestre. Donc effectivement je crois qu'il y a une décision, une volonté du Collège de ne pas se mettre des contraintes supplémentaires quant au choix futur de la mise en œuvre des ZACC, nous avons une étude excessivement complète. Effectivement il y a eu un système de cotation qui a été effectué mais vous devez savoir que pour la mise en œuvre de chaque ZACC ou de partie de ZACC, il faudra donc un rapport d'urbanisme et environnemental, alors ce rapport sera présenté au Collège et il est évident que le Collège prendra ses responsabilités en tenant compte du contenu du rapport qui nous aura été présenté.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Juste quelques mots additionnels, d'abord tout ce qui est excessif est insignifiant et imaginer qu'il y aurait du côté de la majorité singulièrement de la principale famille politique élue une sorte de dessin négatif, c'est bien entendu faire de la politique de bas à étage et chacun est libre d'exercer son mandat comme il l'entend. Pourquoi avons-nous opté pour une attitude souple ? Parce que je pense très

sincèrement comme l'ensemble du Collège unanime qu'à Mons nous devons nous permettre certaines marges de manœuvres si l'on veut poursuivre une politique intelligente de construction. On a indiqué Monsieur l'Echevin vient de le rappeler qu'il y aura bien entendu des balises, mais qu'il ne s'agit certainement pas de n'importe quel projet, mal ficelé, incomplet ou de quelque nature que ce soit. A moins de considérer que les membres du Collège dans leur totalité seraient des gens sans aucune capacité de discernement ou bien qu'ils n'auraient pas la lucidité suffisante que pour pouvoir décider. Vous pouvez le penser, nous pensons juste le contraire. A moins que vous pensiez aussi que le pouvoir doit être transféré du pouvoir de décision du Conseil ou du Collège vers d'autres organes de consultations et tel n'est pas notre sentiment. Nous ne voulons pas dans cette affaire extrêmement importante qu'il y ait des contraintes a priori qui par la suite s'avèrent paralysantes pour la Ville et son développement. Et moi avec le Collège nous pensons qu'il vaut mieux faire le chemin inverse qui nous oblige bien sûr à la prudence qui nous oblige au discernement qui nous oblige à la concertation mais on ne veut pas, on ne veut pas se mettre un carcan avant de commencer et puis qu'il y ait toujours un petit malin qui va dire, mais vous avez pris tel type de règlement avec tel millimètre, on ne doit pas faire ceci, tel centimètre qu'il ne faut pas faire ceci là-bas et qu'on soit à ce moment là bloqué ou qu'on ait à demander des dérogations qui viennent encombrer les services régionaux et personnellement avec le Collège je le répète pour la troisième fois, nous voulons emprunter si le Conseil Communal l'accepte le chemin inverse. C'est-à-dire oui ce sont des matières extrêmement importantes, extrêmement délicates, mais il faut faire preuve de responsabilité et de discernement et ne pas commencer à se mettre un corset, parce que quand on aura mis le corset, pensez que sur le plan économique, en fonction de tous les critères, que les gens vont venir. Voyez ce qui se passe à l'intérieur du centre ville Monsieur COLLETTE. Il y a un nombre important de projets qui ne peuvent pas se réaliser parce que certaines contraintes sont telles que sur le plan économique, c'est impossible de les réaliser. Et bien notre responsabilité c'est d'essayer aussi de lever aussi ces contraintes là. Car à un moment donné il faut choisir le moindre mal, il faut trouver un point optimum. Et aujourd'hui nous n'avons même pas cette capacité, nous devons aller en recours et il faut demander des dérogations. Et il faut entendre ce que les services régionaux disent de nous. Alors je n'irai pas plus loin mais telle est la philosophie du Collège et je sou mets au vote cette philosophie.

M. COLLETTE, Conseiller : En ce qui nous concerne je ne voudrais pas qu'un vote négatif soit le signe d'une désapprobation de l'étude préalable à la mise en œuvre telle qu'elle est présentée comme annonce de l'ordre du jour. Donc il est évident que cette étude est remarquable et je tiens à le souligner encore une fois. Par contre je pense que le Collège s'engage dans une politique dont il n'a pas bien balisé les contraintes. On sait ce que vaudra le rapport urbanistique et environnemental. Il n'est ni plus ni moins une idée du Gouvernement wallon pour éluder l'obligation de réaliser les études d'incidences exigées par la Communauté européenne.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voila, j'ajoute simplement que ce sera évalué dans un an et que nous aurons bien entendu l'occasion de voir où l'on en est et comment nous avons utilisé la faculté que le Collège pourrait nous octroyer. Moyennant ces explications, le groupe Ecolo dit :

M. VISEUR, Conseiller : abstention et cela n'a rien de désobligeant parce que je suis étonné que vous avez dit que mon collègue François COLLETTE ai eu des propos désobligeants.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et bien comme tout est enregistré n'est-ce pas Monsieur le Chef de groupe Ecolo, vous irez relire les dernières phrases et les derniers mots de Monsieur le Conseiller COLLETTE. Ok. Qu'on s'adresse au Collège je n'ai aucune difficulté qu'on s'adresse au Collège, qu'on s'adresse à un parti politique de cette manière, j'ai quelque problème et je réagis en tant que tel. Même si on est dans une enceinte éminemment politique, ayez la bonté de considérer que je sais à peu près dans quelle enceinte on est.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 29^{ème} annexe

32^e objet : Salon de l'accueil extrascolaire 2005 – location de stands d'exposition.
Détermination du mode de passation du marché. Affaires sociales

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^{ème} annexe

33^e objet : Confection de repas chauds à destination des Centres de Vacances pédagogiques communaux.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

Affaires sociales

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre, Madame JUNGST, vous nous interpellez.

M. JUNGST, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre. En fait je crois que l'on a déjà un peu abordé le problème de la Maison Folie lors des points précédents et il est vrai que cette Maison Folie est un beau défi, je dirais dans la réalisation à venir, je pense que sur le concept en tout les cas d'avoir une infrastructure qui est mise à disposition à titre gratuit des associations Montoises ou régionales, je pense que c'est un concept que nous partageons tout à fait et qu'il me semble utile de renforcer. Dès lors c'est même dans ce sens là je dirais que nous intervenons et je pense que nous sommes plusieurs à avoir ce type de préoccupation, c'est que ce défi de la Maison Folie nous voulons qu'il réussisse et donc pour réussir, je pense qu'il est nécessaire d'avoir, vous l'avez dit tout à l'heure un équipement de base suffisant, je ne dis pas qu'il faut du mobilier luxueux mais je dis des tables, des chaises oui parce que n'importe quelle association qui va pouvoir venir et qui va avoir envie d'y venir, je l'espère dans les mois et les années à venir, ne va pas venir avec tout son équipement sous le bras et en tout les cas pour les petites associations, on ne peut quand même pas leur demander à elles de louer du matériel ou de commencer à faire la mise en ordre totale du bâtiment. Donc cela je pense que c'est justement que le souci que cet investissement puisse être le plus profitable au plus grand nombre que nous intervenons. Alors il est vrai que c'est un bon travail qui a été réalisé en fonction des moyens qu'y ont été utilisés. Et là je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que cet espace, notamment l'espace des possibles est bien, est intéressant et peut amener différents projets sur Mons. Mais bon nous sommes aussi tous d'accord et nous y avons été je pense beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de parcourir ces différentes salles, nous sommes tous aussi d'accord de dire que dans l'aménagement proprement dit, il y a des lacunes énormes, notamment lorsqu'on aborde le problème de la cuisine et bien j'ai peur d'appeler cela une cuisine, actuellement je pense que c'est une cuisine peut-être en devenir, une cuisine possible dans l'avenir, mais je pense qu'il est nécessaire d'y investir au moins un équipement de base et en tout les cas de garantir l'hygiène des plats éventuellement qui y seraient préparés. Donc je pense que là nous avons une responsabilité de pouvoir public c'est-à-

dire de mettre à disposition des infrastructures je vais dire conformes à la réglementation, ne fut-ce qu'à la réglementation sanitaire, je pense que les associations le méritent et je pense que c'est un gage et en tout les cas c'est une nécessité pour que ce beau projet puisse aboutir. Alors il est vrai que Madame MERCIER l'a déjà dit à plusieurs reprises, c'est vrai que le mobilier nous ne demandons pas des investissements énormes mais un stock de chaises, un stock de tables me semble quand même le minimum et d'ailleurs je pense que Monsieur l'Echevin, je n'ai pas eu l'occasion de discuter en Commission, mais par la suite effectivement je pense qu'il est possible me semble-t-il d'amener du mobilier même d'autres infrastructures culturelles. Je pense aussi que pour l'espace des possibles c'est important qu'on puisse y organiser des activités mais il est vrai qu'actuellement la sonorisation est très mauvaise et renseignements pris, il me semble que ce ne serait pas un si gros investissement en comparaison de tout ce que j'ai entendu aujourd'hui pour de multiples dossiers sur lesquels je ne reviendrai pas. Il me semble que de faire un investissement de peinture suffisante dans cette salle pour y assurer une sonorisation correcte. Renseignements pris cela ne dépasserait sûrement pas les 300.000 euros et quand j'entends tous les investissements qui ont été fait aujourd'hui, je ne pense pas que le Collège trouve la somme excessive. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

M. DEPLUS, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Madame JUNGST je vais essayer d'être rapide et concis mais il faut quand même se rappeler qu'il y a un parti pris des architectes que nous avons tous accepté puisqu'il y a eu un dossier qui a parcouru la voie normale, qui est passé plusieurs fois dans toutes les instances possibles. En parlant de l'espace du possible je vais tenter de vous faire une réponse du possible et vous rappeler tout d'abord qu'il y a ce parti pris, ce parti pris sur lequel nous avons tous été d'accord à un certain moment du dossier et donc je veux bien qu'on y revienne maintenant sur quelque points précis, c'est le cas notamment du carrelage de la cuisine, mais l'ensemble du bâtiment a été conçu de cette façon et à ce que je sache, en tout cas moi j'ai été extrêmement satisfait ainsi que les artistes présents lors de la première exposition « Parures et Culture ». Beaucoup d'entre vous, beaucoup d'entre nous y étions et bien je n'ai entendu que le bon côté des choses. Peut-être ne me dit-on pas le mauvais côté des choses, mais l'artiste qui était en charge de cette exposition Marianne Blairon n'a eu de cesse de me dire combien elle était heureuse de travailler dans un espace comme celui là qui est un espace ouvert qui est un espace qui permet vraiment

beaucoup de choses, l'espace du possible tel que nous l'avons accepté. Mais c'est vrai que les premiers occupants comme je viens de le dire sont à mon avis assez heureux de ce qu'y s'y passe. Il y a effectivement ce mur de cuisine, alors ce mur de cuisine comme les autres a été traité, me disent les architectes, par l'aspersion d'un mélange destiné à fixer les poussières et les résidus éventuels, mais effectivement cela ne suffit pas et donc s'agissant d'un espace dédié à la préparation culinaire nous convenons que ce traitement préventif est insuffisant et en accord avec l'architecte le mur surplombant l'espace de cuisine sera prochainement revêtu d'un carrelage blanc et si cela ne suffit pas, on verra à l'usage, on est susceptible d'encore y travailler. Pour ce qui concerne l'équipement et le matériel il est important de signaler aussi que la Manège ne peut mettre à disposition des associations que le matériel dont il dispose. Je rappelle cependant que la salle des Arbalestriers elle dispose depuis toujours d'un équipement tout à fait satisfaisant. Les occupants de l'espace du possible peuvent disposer d'un minimum de matériel d'ores et déjà. A leur demande le Manège peut mettre à disposition, c'est Yves Vasseur qui me fait un peu un catalogue de ce que l'on peut mettre à disposition d'ores et déjà mais il s'agit non pas du minimum à mon avis mais déjà de quoi monter certains petits spectacles ou organiser l'une ou l'autre manifestation d'une façon correcte, il me dit qu'on peut mettre à disposition un gradin de 150 sièges, des chaises, des tables, des projecteurs, une sono, des cimaises, des encadrements, etc.... Mais qu'évidemment tout investissement supplémentaire sera le bien venu. Ce que je ne peux qu'appuyer évidemment comme revendication à moi, sachez qu'il n'y a pas une fin de non recevoir sur l'ensemble des revendications que vous faites, on étudie les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. C'est un espace qui vient d'être terminé, c'est un espace qui a une durée de vie de quelque semaines seulement et on me dit que le carrelage sera fait dans 15 jours donc on ira ensemble prendre un déjeuner ou un petit déjeuner dans une quinzaine ou dans trois semaines pour vérifier tout cela. Je pense que vous posiez une question également et j'en terminerais là par le mobilier design qui était installé et vous demandiez la somme globale que ce mobilier avait coûté c'est 12.989 euros j'ajoute que c'est du matériel de démonstration d'architecte et pas un matériel qui est édité comme on dit dans les revues spécialisées. Voilà, je pense que si je n'ai pas été complet, je suis à votre entière disposition pour continuer le débat si c'est possible. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin. Nous avons une autre interpellation de Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Oui merci Monsieur le Bourgmestre. Moi je voulais interpellier le Collège à propos des nuisances à Mesvin et à Ciply principalement des nuisances qui sont provoquées par divers véhicules tout terrain. Cela a déjà été évoqué ici par mon collègue François COLLETTE. Le hasard fait qu'il y a six mois jour pour jour, c'était le 18 octobre 2004 et il avait attiré votre attention sur le problème des motos, des quads, des 4 x 4 etc. dans le bois de Mesvin du côté de la rue Hotelet. Les habitants de cette rue d'ailleurs et de plusieurs autres de Mesvin se plaignent de subir comme nous maintenant d'ailleurs, en particulier le week-end quand à eux, les nuisances sonores qui sont provoquées par tout ces véhicules mais aussi les dangers qui sont dus à des excès de vitesse sur la voie publique, il y a aussi le problème de la dégradation du site, de sa faune et de sa flore, etc. Donc ce n'est pas seulement des revendications de riverains mécontents, il y a un vrai problème de fond là. Six mois après cette interpellation de François COLLETTE la situation n'a guère évolué sinon qu'entre temps d'autres terrains reçoivent maintenant la visite du même genre et je suis moi-même allé sur le terrain, c'est le cas de le dire d'un site qui est situé à la rue Brunehaut à Ciply évidemment c'est idéal pour faire du moto-cross, je le reconnais mais cela n'arrange pas évidemment ceux qui habitent là au long. En tout cas aucune autorisation n'a été demandée et donc à fortiori aucune autorisation n'a été accordée pour aucun de ces sites et aucune de ces activités. Moi il me semble que l'on a discuté ici de la charte du bien vivre ensemble qui ne permet pas de faire marcher une tronçonneuse ou une tondeuse le dimanche et donc qu'il va de soi que par rapport à cet esprit, l'utilisation à proximité d'habitations de toute une série d'engins à moteur doit être aussi interdit au nom de cette charte. Bien sûr les habitants interpellent, appellent souvent la police pour faire constater. C'est la police de Cuesmes qui est compétente pour cette région là et je ne dis pas que la police ne réagit pas, non ils essaient de venir voir et de constater mais évidemment le temps qu'ils arrivent les véhicules sont partis, sont sortis du bois par un autre chemin. On me signale encore d'ailleurs que ce dimanche 17 avril dans le bois de Mesvin, vers 11h20 il y avait de nouveau des quads et des motos de cross dans le bois et que la police en a été informée à 11h40. Donc c'est pour dire que cela continue, peu importe l'heure et le jour. Mais en tout cas jusqu'ici à ma connaissance il n'y a eu aucune contravention qui a pu être dressée. Je crois que le Collège a déjà fait une démarche, en tout cas de rappeler aux propriétaires du site que pour faire ce qu'ils font ils ont besoin d'autorisations et vous leur avez fait savoir de quelles autorisations ils avaient besoin mais évidemment cela n'est pas suffisant pour

ramener le calme auprès de la population de ces deux villages tranquilles en principe en tout cas j'ai eu l'occasion de rencontrer une délégation de ces habitants qui étaient véritablement excédés de ce qui se passait chez eux et en particulier le week-end et on peut évidemment les comprendre. Quand c'est exceptionnel une fois pour une compétition mais quand cela se représente pratiquement tous les week-ends cela n'est plus supportable évidemment. Donc la question que je veux poser au Collège, elle est toute simple, c'est : « quelles mesures vous allez prendre pour remédier à cette situation qui me paraît incontestablement contraire à l'ordre public et contraire au règlement en vigueur dans la commune ? » Je voudrais aussi savoir dans quels délais ces mesures pourront être prises parce que je vous dis là il y a une situation de crise et cela ne peut plus traîner pour qu'il y ait des mesures qui soient prises.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Merci Monsieur le Conseiller. C'est vrai que le problème que vous évoquez est un problème que nous connaissons et nous sommes intervenus d'abord auprès du propriétaire dans la propriété sis au 203 rue Brunehaut à Ciply par rapport à l'abattage d'arbres, en lui rappelant l'obligation d'obtenir un permis préalable à l'abattage sur un terrain qui est affecté en zone verte au plan de secteur. Nous avons également interrogé le propriétaire au sujet d'un circuit balisé avec des banderoles en plastique. Aujourd'hui nous n'avons toujours reçu aucune réponse de l'intéressé et nous allons renvoyer un recommandé avec accusé de réception et après cela nous introduirons les actions de nature judiciaire si cela s'avère possible notamment à l'égard du point 1. Ce qui concerne maintenant les nuisances sonores et notamment la pratique de sports moteurs sur des sites privés que vous évoquez à Ciply et Mesvin. Tout d'abord il faut savoir que la liste des établissements qui sont des établissements classés et considérés comme circuits et terrains de sports moteurs, même quand c'est à l'usage récréatif disent les textes y compris les véhicules qui sont exclusivement récréatifs, lorsque les circuits ne sont pas situés complètement sur la voie publique, et bien en l'activité est fixée par cette liste des établissements classés. Alors ceci veut dire que si quelque chose d'organisé et alors classé comment ? Alors en classe 2, si il y a une organisation au maximum d'une activité par an, qui se déroule pendant trois jours consécutifs, avec l'entraînement y compris. Ou bien en classe 1 avec étude d'incidence il est organisé plus d'une activité par an ou dont la durée dépasse trois jours consécutifs. Alors que ce soit dans un cas ou dans l'autre, là nous sommes dans des balises purement juridiques. Que se passe-t-il sur les trois sites privés ? 1) Le bois de Mesvin : il y a là deux propriétaires qui ont été d'ailleurs avisés de prendre les

mesures utiles pour éviter l'exercice du sport moteur sur leur terrain, ou introduire une demande d'autorisation à la Ville comme je viens de le dire en fonction des classes considérées, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. J'ouvre une parenthèse pour vous indiquer que un certain nombre de pratiquants de cette activité, quand ils sont pris sur le fait, déclarent que ils n'en savaient rien, qu'ils n'avaient aucune notion de ce qu'il convenait de demander et donc ils se considèrent comme des individualités et le propriétaire lui dit « moi je n'ai connaissance d'aucune demande d'une organisation pour organiser quoi que ce soit, c'est vrai ils y en a qui squattent, qui utilisent mes terrains. » Tout cela verbalement, donc ce que nous demandons formellement c'est de bien indiquer la limite de la propriété privée, pour qu'il n'y ait plus la moindre ambiguïté sur le caractère privé et par une série de dispositions. Faire en sorte que le propriétaire et l'utilisateur fassent l'objet de sanctions. 1) le propriétaire parce qu'il ne pourra plus dire qu'il ne savait pas et donc on essaie de trouver les voies juridique et en plus on l'oblige à délimiter sa propriété et 2) celui qui utiliserait les terrains, nous pourrions aller jusqu'à la confiscation de l'engin, puisqu'il utilise indûment une propriété privée. Ca c'est pour le bois de Mesvin. L'ex carrière Rustin à Ciply, là il y a un propriétaire. Et puis il y a le terroir de Ciply où la Ville sous la précédente législature avait concédé un bail emphytéotique de 30 ans au « Royal Mons Auto Moto » pour le trial et le VTT. Je pense que le permis d'environnement ne semble pas avoir été octroyé pour l'exercice de ces activités. J'ai demandé à mes services de reprendre ce dossier et de le réexaminer à la lumière, de la non obtention du permis d'environnement pour voir si on a une faculté ou l'autre. Comme je l'indiquais la police est intervenue à plusieurs reprises. Nous avons eu une réunion à laquelle étaient présents : un membre du parquet, le Chef du Service Environnement, le responsable du Service Environnement de la Ville et la DPE de la Région Wallonne, le Commissariat de police de la zone et nous avons mis au point une tactique pour tenter de réduire et de mettre un terme dans des délais raisonnables à cette activité qui est illégale. Vous allez me demander dans quels délais ? Là les délais j'espère seront les plus courts possibles, mais nous avons une obligation que ne respectent pas ni les propriétaires ni les amateurs de ce sport, c'est que nous, nous sommes tenus par toutes les dispositions légales et nous devons respecter toutes les procédures. Cela prend un peu de temps mais nous sommes décidés à aller de l'avant. Je vous en prie Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Mais non je vous remercie la réponse est complète. Vous nous aviez dit dans un autre dossier, il ne peut pas y avoir de lieux de non droit sur le

territoire de la Ville de Mons et là on est tout à fait d'accord avec vous. J'espère bien que le non droit de faits qui existent maintenant ne pourra pas perdurer et au contraire qu'il y sera mis fin le plus vite possible parce que je comprends la difficulté des habitants. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. La séance publique est terminée. Je remercie le public et les membres de la presse d'avoir suivi nos travaux. La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : Mme BLAZE, M. ROSSI, Mmes ISAAC, THYSBAERT, AGUS

34^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 4417

ADOPTÉ – 32^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à mi-temps à une employée d'administration. 1^e 4828

ADOPTÉ – 33^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

35^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Promotion de deux agents techniques au grade d'agent technique en chef. 1^e 3628.62

ADOPTÉ – 34^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

36^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 4371

ADOPTÉ – 35^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

37^e objet : POLICE. Attribution des nouveaux grades et échelles de traitement aux membres du cadre opérationnel – retrait de la délibération revoyant le positionnement d'un agent de police. 1^e 5016

ADOPTÉ – 36^e annexe

38^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Congé parental à 1/5e temps à un rédacteur dans le cadre d'une interruption de carrière. Prolongation. 1^e 11332.2

ADOPTÉ – 37^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Convention de mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B auprès de l'ASBL CMSJL. 1^e 17087

ADOPTÉ – 38^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Interruption complète de carrière à une technicienne de surface. Prorogation. 1^e 16/11866.6

ADOPTÉ – 39^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à mi-temps à un commis-dactylographe. 1^e 4609

ADOPTÉ – 40^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

39^e objet : Politique des Grandes Villes. Convention de mise à disposition d'une technicienne de surface auprès du CPAS de Mons. 1^e 5028.15

ADOPTÉ – 41^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

40^e objet : Contrat de Sécurité. Mise à disposition auprès du Relais Social CPAS d'une psychologue. 1^e 11246.3

ADOPTÉ – 42^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

41^e objet : SERVICE INCENDIE. Nomination définitive de 3 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. SI SI 12493/12494/12495

ADOPTÉ – 44^e et 45^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

42^e objet : Désignation d'un représentant de la Ville à l'ASBL Gestion Centre Ville en remplacement d'un membre démissionnaire. Economie

ADOPTÉ – 46^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

43^e objet : ASBL « Les Routes de Saint-Georges » - Désignation d'un nouveau secrétaire. Culture 6603

ADOPTÉ – 47^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

44^e objet : Interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice. Autorisation. 1^e 10708

ADOPTÉ – 48^e annexe

45^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3260/3406/3481/3482/3410/3483

ADOPTÉ – 49^e à 54^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e
3381/3372/3310/3473/3375/3486/3485/3354/3484/3135

ADOPTÉ – 55^e à 64^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique.
8e/1e 8487/3411

ADOPTÉ – 65^e et 66^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps dans le cadre du congé parental à une institutrice maternelle. 8^e 1^e 3001

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire. 8^e 1^e 3112

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Ratification des services prestés par un instituteur primaire. 8e/1^e 1191

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e 1^e 3098/3358

ADOPTÉ – 70^e et 71^e annexes

46^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8524

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8526

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8443

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'un congé de type I à un professeur de cours généraux. 8e/2^e 6087

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8531

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Réaffectation à titre définitif d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 6933

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8426

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Démission de ses fonctions d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6220

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 5862

ADOPTÉ – 80^e annexe

47^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8032

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8440

ADOPTÉ – 82^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux (récapitulatif).
8^e 2^e 8413

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7284

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8482

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8527

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8506

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. (récapitulatif).
8^e 2^e 7865

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7699

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8424

ADOPTÉ – 90^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques (récapitulatif). 8^e 2^e 8387

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7931

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8068

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

n) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8285

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

o) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques et d'expert technique. 8^e 2^e 8508

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

p) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8528

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

q) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7039

ADOPTÉ4 – 97^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

r) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7922

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

s) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8336

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

t) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur (mi-temps). 8e/2e 8198

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

u) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2e 8529

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

48^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Nomination à titre définitif d'un professeur de formation musicale, par extension d'attribution. 8^e 2^e 8128

ADOPTÉ – 102^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====